

Conseillers en exercice :	40	L'an deux mille vingt-deux, le seize juin, à vingt heures
Présents :	25	trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	9	ordinaire à la salle du Conseil communautaire au siège
Pouvoirs :	6	de la Communauté à Saint-Chély d'Apcher, après
Votants :	31	convocation légale sous la Présidence de Monsieur Christophe GACHE.

**Etaient présents :**

**Commune d'Albaret Ste Marie :** BOUCHARD André  
**Commune de Blavignac :** CHADELAT Yves  
**Commune de Fontans :** VANEL Jean-Paul  
**Commune de La Fage St Julien :** SARTRE Francis  
**Commune de Lajo :** VALY Christian  
**Commune du Malzieu-Forain :** ROUQUET Colette  
**Commune du Malzieu-Ville :** BRUGERON Jean-Noël, MAGNE Jean-François  
**Commune de Paulhac en Margeride :** GUENNOU Alain  
**Commune de Prunières :** ODOUL Roland  
**Commune de Rimeize :** PIGNIDE Thomas, BAUMELLE Hélène  
**Commune de Saint Alban sur Limagnole :** SOULIER Samuel, BRUNET Jean-Marie, TREBUCHON Géraldine  
**Commune de Saint Chély d'Apcher :** HUGON Christine, GACHE Christophe, ROBERT Jean-Paul, HERTZOG Jean-Paul, BRUGERON Benoît, DUPONT Stéphanie, GAUTHIER Marie-Laure, PARAN Christian  
**Commune de St Pierre le Vieux :** ROUQUET Joël  
**Commune de Serverette :** CORNUT Séverine

**Absents avec procuration :**

**Commune d'Albaret Sainte Marie :**  
THEROND Michel donne pouvoir à BOUCHARD André  
**Commune de Saint Chély d'Apcher :**  
ERWIN Valérie donne pouvoir à HUGON Christine  
BUFFIERE Christophe donne pouvoir à BRUGERON Benoît  
LADEVIE Sandrine donne pouvoir à GACHE Christophe  
BOULLE Cécile donne pouvoir à GACHE Christophe  
LAFONT Pierre donne pouvoir à GAUTHIER Marie-Laure

**Absents excusés**

**Commune de Chaulhac :** ROUSSET Gérard  
**Commune de Julianges :** ARCHER Thierry  
**Commune des Bessons :** TARDIEU René  
**Commune de Saint Alban sur Limagnole :** CONSTANT Sandrine  
**Commune de Saint-Chély-d'Apcher :** ITIER Muriel, BARRANDON Cyril  
**Commune de Sainte-Eulalie :** MEYRAND Christian  
**Commune de Saint-Léger du Malzieu :** JAFFUEL Ludovic  
**Commune de Saint-Privat du Fau :** LAURENT Jean-Claude

Madame Séverine CORNUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 24 juin 2022 et que la convocation avait été faite le 10 juin 2022.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture de la Lozère, le **24 JUIN 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de NIMES. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2022

Application agréée E-legalite.com

**Objet : Règlement intérieur portant organisation des services et des conditions de travail de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac**

*Cf. projet de règlement ci-joint et son annexe*

Rapporteur : M. Christophe GACHE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées instituant une journée de solidarité,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

Vu le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

Vu la circulaire ministérielle du 7 mai 2008, NOR INT/B/08/00106/C relative à l'organisation de la journée solidarité dans la FPT,

Vu la circulaire ministérielle du 18 janvier 2012 n° NOR MFPF1202031C relative aux modalités de mise en œuvre de l'article 115 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011,

Considérant que la nécessité de fixer les conditions de travail des agents et l'organisation des services de la Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac,

Considérant l'organisation du temps de travail telle que décrite dans le règlement ci-annexé soit : les temps de présence, les temps d'absence et notamment le tableau des autorisations spéciales d'absence, l'utilisation du matériel, les avantages et services à caractères social et plus particulièrement à la protection sociale et à l'action sociale,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 9 juin 2022,

Vu le projet de règlement ci-annexé,

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

-adopte le projet de règlement intérieur portant organisation des services et des conditions de travail de la Communauté de Communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et annexes jointes ou celles visées,

-autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre ce règlement intérieur auprès des agents de la communauté.

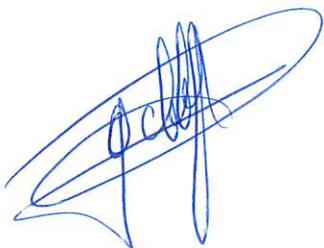
POUR : 30 voix

ABSTENTION : 1 (M. BRUGERON Jean-Noël)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Christophe GACHE



REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-048-200069185-20220616-2022\_055-DE